

2

PUBLIC

Acteur ou relais de prévention en entreprise



TARIFS

Nous consulter



AGENDA 2019

voir a2s-conseil.fr



DUREE

35 heures de formation (5 jours)



FORMATEUR(S)

Formateur expérimenté avec une expérience de plus de 10 ans habilité par L'INRS



PARTICIPANTS

Maxi 10

NORD

A2S Conseil Nord 42 rue Duriez Merville

AISNE

A2S Conseil Aisne rue de Paris Origny-en-Thiérache

06 10 41 41 85 dominique.desein@a2s-conseil.fr

www.a2s-conseil.fr

ANIMATEUR DE PRÉVENTION

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle et les missions de l'animateur de prévention
- Connaître et mettre en œuvre de bonnes pratiques et outils de la sécurité
- Définir et mener un plan d'action d'amélioration sécurité adapté à son entreprise

CONTENU

- Les enjeux et les acteurs de la sécurité :
 - Enjeux de la sécurité : humain, légal, moral, financier.
 - La tarification des accidents du travail et maladie professionnelle.
 - Les acteurs externes : inspection du travail, CARSAT, DREAL, médecin du travail ...
 - Les acteurs internes : employeur, salariés, charge de sécurité....
 - Le rôle de chacun en matière de sécurité
 - la règlementation
 - les responsabilités (civile, pénale)
 - Politique sécurité de l'entreprise

Cas pratique : Analyse du compte employeur

• Les accidents du travail et maladies professionnelles :

- Les accidents du travail
- Les accidents de trajet
- Les maladies professionnelles
- Les conséquences sur l'entreprise (coût direct et indirect)
- Les statistiques nationales et régionales
- Les statistiques de l'entreprise (l'intérêt des indicateurs fiables et objectifs)
- L'analyse des accidents du travail?
- Pourquoi analyser un accident du travail?
- Qui doit analyser l'accident du travail ?
- Quand faut-il l'analyser ?
- Comment utiliser l'analyse d'accident ?
- L'importance dans le recueil des faits

Cas pratique accident du travail : de la déclaration à l'analyse

• Fonctionnement du CHSCT :

- Création et composition du CHSCT
- Consultations et attributions du CHSCT
- Fonctionnement du CHSCT : aspects réglementaires, organisation du CHSCT, réunions, crédit d'heures, PV de réunions
- La position du CHSCT par rapport aux différents acteurs de l'entreprise
- Les travaux au sein de l'entreprise par une entreprise extérieure (inspections communes)

• Évaluation des risques professionnels et document unique :

- Rappel législatif (nouveaux code du travail)
- Les principes généraux de prévention
- Méthodologie d'évaluation des risques utilisée dans l'entreprise.
- Les différents types de risques (mesures de prévention associés et obligations réglementaires)



- Toutes les familles de risques seront abordées de manière détaillées.
 (chimique, routier, chute de hauteur, chute de plain-pied, travail sur écran, manutention manuelle...)
- La prise en compte des risques émergents (risques à effets différés, risques psychosociaux, TMS...)
- Identifier et évaluer les dangers et risques
- Éliminer ou maîtriser les risques
- Plan d'actions
- Promouvoir la sécurité au travers de l'évaluation des risques
- Les facteurs de réussite.
- Accueil des nouveaux
- Entreprises extérieures
- Formations obligatoires
- Contrôles périodiques
- Conditions de travail.
- Ergonomie
- Communication sécurité :
 - Les outils de sensibilisation
 - Rôle de l'animateur sécurité en matière de sensibilisation.
 - La prévention au quotidien
 - Les conditions de l'efficacité (facteurs de réussite)

PRE-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

MODALITÉS D'ANIMATION

- Alternance de diverses méthodes pédagogiques :
 - ✓ Heuristique

✓ expositive

✓ interrogative,

✓ démonstrative

✓ didactique

- ✓ applicative
- Avec techniques pédagogiques variées :
 - √ Adaptation pédagogique aux besoins des stagiaires

VALIDATION

Cette formation sera validée par une évaluation Remise d'une attestation de formation à la fin de la formation

NORD A2S Conseil Nord 42 rue Duriez Merville

AISNE

A2S Conseil Aisne rue de Paris Origny-en-Thiérache

06 10 41 41 85 dominique.desein@a2s-conseil.fr

